

MESSAGE 1b Arsène 76 :

Madame, Monsieur, Chers Parents,
Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Élèves,
Chers Collègues,

(Parties modifiées en vert)

Suite à l'allocution présidentielle d'hier à 20h00, le collège n'assurera plus l'accueil des élèves à compter du lundi 16 mars 08h30 et jusqu'à une date indéterminée.

Un courrier a été rédigé aujourd'hui même à votre attention et confié à votre enfant.

Ce message Arsène a vocation à compléter cette première information.

- **ÉVOLUTION DE LA SITUATION** : les informations principales vous seront communiquées sur l'ENT sous la forme de messages d'alerte (en rouge) ;
- **CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ARSÈNE76** : mise en place du PCA (Plan de Continuité d'Activité) pour permettre à votre enfant, autant que possible, de continuer à travailler pendant la période de fermeture (messages d'actualité, en bleu).

EN CONSÉQUENCE, IL EST IMPÉRATIF QUE VOTRE ENFANT SE CONNECTE CHAQUE JOUR (HORS WEEK-END) SUR SON COMPTE ÉLÈVE ARSÈNE76 POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES DEVOIRS ET LEÇONS DONNÉS PAR SES PROFESSEURS AINSI QUE TOUTES LES INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE COLLÈGE.

RAPPEL : CHACUN SON COMPTE ! Les parents se connectent sur leur « compte parent », les élèves sur leur « compte élève. »

Le conseil extraordinaire pédagogique de mardi dernier complété par la réunion de ce jour a permis de définir le PCA qui va se décliner de la façon suivante :

1. **A partir du Lundi 16 mars, au matin**
Prioritairement, les professeurs distribueront du travail (cours, exercices à faire et à rendre) par notre ENT **Arsène 76 via le « Cahier de texte »**. Si notre ENT devait rencontrer des problèmes de fonctionnement, le plan B serait un « parcours d'entretien » qui sera proposé via une plateforme CNED (Centre National d'Etudes à Distance) dédiée ;
 2. **A partir du mardi 17 mars, au matin**
En cas de difficulté, les élèves pourront envoyer une **demande d'aide par la messagerie Arsène ou par Chat** au professeur concerné.
M. GRÉMONT a fait le nécessaire pour rétablir la possibilité pour les élèves d'écrire aux professeurs de leur classe.
La demande d'aide devra être adressée pendant les heures ouvrables de l'établissement : de 08h30 à 17h00. Evidemment, il ne faudra pas tenir rigueur de l'absence de réponse de la part d'un enseignant qui ne pourrait être frappé d'une contrainte technique indépendante de sa volonté, de la nécessité de partager les moyens numériques, à la maison, de toutes sortes de soucis auxquels vous pourriez être vous-même confrontés.
La mise en place du PCA est une grande première pour l'établissement comme pour le Ministère de l'Éducation nationale et le principe de solidarité évoqué dans le discours présidentiel doit forcément prévaloir sur toute autre préoccupation annexe ;
 3. **A partir du mercredi 18 mars, au matin**, les élèves de 4^{ème} pourront commencer à travailler la **validation des compétences numériques** à partir de la plateforme PIX (en passant obligatoirement par Arsène 76, comme cela leur a été expliqué ce matin) en utilisant le document à leur nom pour explications et comme outil de suivi de leur progression ;
 4. **A partir du mercredi 18 mars, au matin**, les élèves de 4^{ème} pourront commencer à travailler à la préparation des ASSR (Attestations Scolaires de Sécurité Routière) : ASSR1 (Niveau 5^{ème}) et ASSR2 (Niveau 3^{ème}). Des liens vers les sites appropriés seront proposés, toujours via Arsène76 ;
 5. **Pour pouvoir travailler sur tablette ou ordinateur**, si vous ne disposez pas d'un traitement de texte, nous vous conseillons de télécharger la suite Libreoffice, disponible à partir de ce lien : <https://fr.libreoffice.org/>
- **3EME : STAGES et MINI-STAGES** : ils sont tous annulés jusqu'à nouvel ordre
 - **CONSEILS DE CLASSE** : pour l'instant, le planning actuel est maintenu même si je vais voir la faisabilité de les reprogrammer, en journée, selon les contraintes des professeurs.

Par contre, la représentation des élèves ne sera pas assurée **et celle des parents est pour l'instant hypothétique**. Par ailleurs, les rendez-vous avec les parents de 3^E sont annulés.

- **SECONDE RÉUNION PARENTS-PROFS** : pour l'instant, elle est fortement compromise mais pas encore annulée, puisque prévue après les conseils de classe et avant les vacances de printemps.

- **ACCUEIL DES ENFANTS DE CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNELS :**

Il a été demandé par le Ministère de l'Éducation Nationale que les Établissements scolaires organisent l'accueil des enfants de certaines catégories de personnels qui n'auraient pas d'autre solution de garde, scolarisés à l'école maternelle, primaire et au collège dans les lieux de scolarisation habituels.

Cette commande a fait l'objet d'une fiche de doctrine de prise en charge (reçue hier, vendredi à 22h33)

Liste des catégories des professionnels concernés (liste pouvant être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables) :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
 - tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
 - les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sagefemmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
 - les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les groupes d'élèves ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe.

Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars matin.

Les parents concernés devront dans la mesure du possible informer dès le vendredi 13 mars et durant le week-end les directeurs d'école et les principaux de collège de manière à ce que cet accueil soit le mieux préparé possible.

CONDITION, TRANSPORTS et MODALITÉS D'ACCUEIL :

- Les parents des enfants accueillis présenteront une justification de leur emploi (CPS - Carte Professionnelle de Santé, ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur, ou une attestation de l'ARS assurant que le personnel est concerné par la gestion de crise) ;
- **Transports aller et retour** : à la charge des parents ;
- **Modalité d'accueil** : sur les heures ouvrables du collège, de 08h30 à 17h00.
- Les parents précisent, dans la partie « correspondance avec les parents », sur une ou plusieurs dates, les heures d'arrivée et de départ de leur(s) enfant(s).
- **Modalité d'accueil** : un repas sera fourni par les parents (possibilité de réchauffer sur place).

Tous les parents éventuellement concernés sont invités à se faire connaître, afin de prévoir l'accueil le plus adéquat possible, par un **message Arsène76 à destination de M. DUMAINE, Mme BAUX et de Mme CHAZALVIEL**.

- **Séjour ski 6E et voyage à Paris du mardi 24 mars** : ils sont annulés ;
- **Remise d'ordre** : concernant la demi-pension, les repas non pris durant toute la période de fermeture seront déduits de la facture du 3ème trimestre ;
- **TÉLÉPHONE** : une permanence téléphonique sera assurée le plus normalement possible au 02.35.83.20.07. Elle n'a vocation à répondre qu'aux urgences et essentiellement aux
 - Demandes d'assistance Arsène76,
 - Signalements d'élèves ou de personnels malades en rapport avec le coronavirus.**Je sais pouvoir compter sur vous dans le respect scrupuleux de ces consignes.**

Vous pouvez compter sur le collège et ses équipes pour vous tenir informés, le plus directement et le plus immédiatement possible de l'évolution de la situation.

Pour les Équipes du Collège,
Bien cordialement,
Le Principal,
Jean-Baptiste DUMAINE